

COMMUNIQUÉ

## **Photojournalisme : Cinq ans après, le code Brun-Buisson n'a rien réglé**

En juillet 2014, était signé par des représentants des éditeurs de presse, des agences photographiques et une unique association de photographes, un « Code de bonnes pratiques professionnelles entre éditeurs, agences de presse et photographes », qui faisait suite à la mission Brun-Buisson. A l'époque, nous, signataires de ce communiqué, avons refusé d'apposer notre signature sur ce texte car, expliquions-nous, les éditeurs avaient « tenté de détourner un accord signé en 2007 portant sur les revenus complémentaires des reporters-photographes employés par les agences photographiques ».

Nous pointions la volonté des éditeurs de « limiter les pénalités définies par la jurisprudence dans les cas d'absences (ou erreurs) des crédits pour les photographies publiées », qui « ne peut s'expliquer que par la volonté des éditeurs de ne plus avoir d'entrave à la publication de photographies gratuites ». Et nous rappelions que ce projet de code restait « complètement muet sur les rémunérations des reporters-photographes ».

Alors que de nouveaux appels du pied ont été lancés récemment pour signer ce code Brun-Buisson et ainsi en intégrer la commission de suivi, la Saif (Société des auteurs des arts visuels et de l'image fixe), la Scam (Société civile des auteurs multimedia), l'UPP (Union des photographes professionnels), le SNJ (Syndicat national des journalistes), le SNJ-CGT et la CFDT-Journalistes ont écrit cet été au ministère de la Culture pour réaffirmer leur position : « Pas plus qu'il y a cinq ans, nos organisations ne signeront le code ».

Les raisons de s'y opposer sont même plus nombreuses qu'à l'époque. Ainsi, aucun bilan des travaux de la commission de suivi n'a été communiqué. Idem pour l'étude sur l'utilisation du « DR » commandée par le ministère de la Culture. Ce système du « DR » ne fait d'ailleurs l'objet d'aucun encadrement, ni contrôle. Enfin, le code Brun-Buisson n'a rien réglé et a même fait preuve de son inefficacité, puisque la situation des photojournalistes pigistes ne cesse de se détériorer. On comptait ainsi parmi eux 660 titulaires de la carte de presse en 2001, puis 345 en 2013, pour 216 en 2018...

Les journalistes reporters photographes ont besoin d'une vraie reconnaissance de leur travail, de réels mécanismes de lutte contre la précarité et d'obligations pour les éditeurs et agences de faire appel à des professionnels.

C'est dans cet objectif que nous continuerons à œuvrer.

**Paris, le 2 septembre 2019.**